

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1402

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les millionnaires endettés

Le courrier statistique du canton de Vaud, Numerus, a publié la situation des habitantes et habitants vaudois. Constatation, les jeux de la fortune furent bénéfiques pour les contribuables aisés. Explications et commentaires.

SOUVENT LES DISCUSSIONS fiscales et les comparaisons intercantionales se focalisent sur les barèmes. Tout aussi importante, l'ampleur des déductions légales. Ainsi les contribuables vaudois qui ont déclaré 22,6 milliards de revenus (période fiscale 97-98) ont été autorisés à déduire 7,7 milliards, soit globalement le tiers. L'enjeu est d'importance. Car les déductions tirent en sens contraires; d'une part elles prennent en compte la situation sociale, d'autre part elles permettent à des contribuables bien nantis d'exploiter les dispositions du système qui leur sont favorables. Le numéro cinq de *Numerus*, le courrier de statistiques vaudoises, publie les données les plus récentes. Utile radiographie.

Avant tout commentaire, deux remarquables préalables. La statistique utilise le terme général de contribuables. Ils sont 317 000 sur terre vaudoise. Mais le mot couvre aussi bien les célibataires que les couples. Ainsi une phrase comme le revenu annuel brut moyen du contribuable s'élève à 74 000 fr., soit 6150 fr. par mois est trompeuse car il ne s'agit pas d'individus. Pour les couples, le gain de la femme (en moyenne 30% du revenu du ménage) est englobé. Les revenus moyens ne sont donc pas par tête de plus de 6000 fr.

Deuxième remarque: les remises pour le couple et les enfants ne sont pas comprises dans la statistique puisqu'elles sont la résultante du quotient familial. À ajouter donc aux déductions sociales, tout en sachant qu'elles favorisent plus particulièrement les contribuables aux revenus élevés.

Les revenus de la fortune mobilière et immobilière sont d'importance. Ils représentent le 15,6% du revenu global vaudois. Ils sont presque équivalents à l'ensemble des rentes (vieillesse, invalidité, viager, 2^e pilier) et des pensions alimentaires (16,9%). Ainsi le tiers du revenu global vaudois n'est pas lié à une activité productive.

Les revenus de la fortune croissent en importance pour les contribuables aisés. À la fine pointe du 1% des contribuables les plus aisés, les revenus de la fortune constituent la moitié de leurs ressources.

Mais le plus intéressant pour les débats futurs est l'importance de l'endettement. Les Vaudois déclarent 35 milliards de dettes sur une fortune brute

estimée à 84 milliards. Le 40% de leurs biens sont donc dus aux banques ou à des tiers. Plus les contribuables sont riches, plus leurs dettes sont élevées! Ce paradoxe a la logique du célèbre dicton: on ne prête qu'aux riches. Pour emprunter il faut donner des garanties donc déjà détenir un patrimoine. C'est ainsi que les millionnaires accumulent le 45% des dettes vaudoises! Pour l'essentiel, il s'agit de dettes hypothécaires.

Si l'endettement est aussi élevé chez ceux qui pourraient l'éviter, c'est qu'ils y trouvent leur avantage. D'une part ils peuvent placer en actions l'argent rendu disponible par l'emprunt et bénéficier de la plus-value des titres qui n'est pas imposable. D'autre part les intérêts des dettes sont déductibles. Vu la progressivité du barème qui frappe les contribuables aisés, cette déduction autorisée est d'un très haut rendement. Le bénéfice est donc double: les plus-values des actions achetées grâce à l'emprunt ne sont pas imposables et la déduction de l'argent emprunté rapporte gros. Ce procédé est si simple qu'il constitue la leçon numéro un des gérants de fortune. Les chiffres révèlent qu'il est systématiquement utilisé. Si l'abattement fiscal peut être assimilé à une subvention, l'État subventionne beaucoup les plus riches. Et comme ils sont peu nombreux, cette aide n'est pas une politique de l'arrosoir. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jpg*)

Pierre Imhof (*pi*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Forum: Fabrice Ghelfi

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9